



DISTRIBUTION PUBLIQUE DE CHALEUR

Le SIEEEN propose aux collectivités le transfert de la compétence « Financement et construction de réseau de chaleur », depuis 2007. Des arrêtés préfectoraux de 2009 et 2011 lui ont permis de faire évoluer cette compétence en y ajoutant la production, la distribution et la vente de chaleur en se constituant en SPIC (service public industriel et commercial). Il exerce cette compétence via la Régie SIEEEN Chaleur, créée en 2011. Grâce à l'expertise acquise en conception, réalisation et exploitation, la Régie peut développer des réseaux de chaleur ruraux de petite et moyenne puissances ainsi que des réseaux de chaleur urbains de grande puissance. Elle explore également de nouvelles filières afin d'implanter sur le territoire des chaufferies à granulés bois et des installations plus innovantes à base de solaire thermique.

L'année 2022 a été intense avec le développement d'une vingtaine de projets entre création et extension de réseaux de chaleur ainsi que la réalisation de 6 nouvelles études de faisabilité et 8 études de conception, qui augurent une nouvelle vague de travaux pour 2023. Lorsque les études sont concluantes et validées, les collectivités transfèrent la compétence à la Régie SIEEEN Chaleur. Celle-ci finance et réalise les chaufferies, assure la production et la vente de chaleur au compteur. Le SIEEEN se charge de la fourniture de combustibles, la maintenance et la conduite des installations. En rétrocedant la gestion et l'exploitation à la Régie, les collectivités bénéficient d'une TVA à 5,5 % sur l'abonnement et la fourniture de chaleur au lieu de 20 % dans le cadre d'une simple mise à disposition des équipements.

Le SIEEEN met à disposition des collectivités son ingénierie lorsqu'elles lui confient leurs projets. Ceux-ci émergent aux différents plans de soutien aux énergies renouvelables tels que le FEDER, le plan bois régional de l'Ademe et du Conseil régional, des aides du Conseil départemental ainsi que des dispositifs mis en place par l'État dans le cadre de son Plan de relance. En moyenne, les projets sont soutenus à hauteur de 60 % des coûts d'investissements.

Outre la réalisation de nombreuses études, l'année 2022 a été marquée par une importante phase de travaux, liée à l'extension du réseau de chaleur de l'EIAT de Château-Chinon et la modification de son silo. Avec la sortie de la crise sanitaire, la Régie a pu inaugurer



Chaufferie bois de Montsauche-les-Settons

5 chaufferies bois (Moux-en-Morvan, Montsauche-les-Settons, Ouroux-en-Morvan, Urzy et Vaux d'Amognes) ainsi que sa seconde plate-forme de stockage bois située à Rix.

Une campagne d'isolation de points singuliers (vannes, pompes) a démarré, en 2022. 1 800 organes ont été isolés grâce aux certificats d'économie d'énergies (CEE). L'opération se poursuivra, en 2023, afin d'isoler 500 points singuliers supplémentaires.

La consultation pour le réseau de chaleur de Cossaye sera lancée, en 2023. D'un montant de 470 000 € HT, elle sera équipée d'une chaudière bois de 120 kW, d'une chaudière gaz en appoint de 104 kW, pour 180 mètres de linéaire de réseau. L'installation fournira de la chaleur à la mairie, l'école, le vestiaire du stade de foot, la salle des fêtes, 2 logements communaux, une cantine, une bibliothèque et son logement à l'étagé. La chaudière gaz existante de la mairie sera réutilisée comme appoint de secours dans la chaufferie principale. Ce projet a obtenu un financement des études par l'Ademe à hauteur

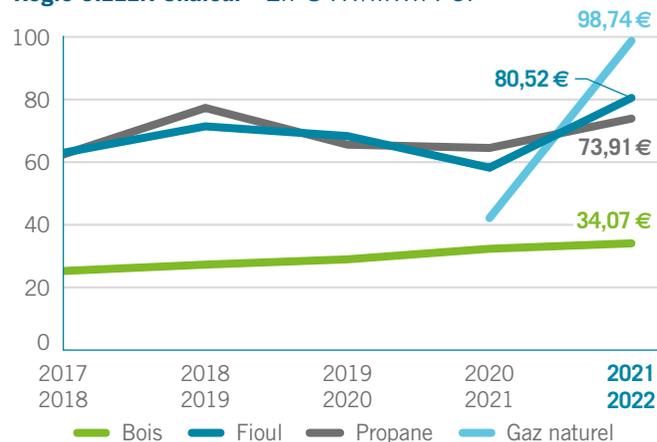
de 8 338 €, une subvention de 103 000 € du Fonds Chaleur dans le cadre du Contrat d'objectifs Territoriaux ENR, une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de 159 750 € ainsi qu'une aide du Conseil départemental de 54 574 €.

En 2022, le schéma directeur de la chaufferie de La Charité-sur-Loire a été finalisé. Il prévoit l'extension du réseau de chaleur sur 1 km afin de raccorder un hôpital, des bâtiments communaux et privés. Le schéma directeur a permis de préparer le classement du réseau de chaleur comme l'impose le décret du 26 avril 2022. Ce dernier rend obligatoire le raccordement au réseau, existant ou en projet, dans les zones de développement prioritaire, de toute installation d'un bâtiment neuf ou faisant l'objet de travaux de rénovation importants. La commune doit délibérer, avant juillet 2023, pour définir, à l'intérieur de la zone de desserte du réseau, le périmètre de développement prioritaire, le nombre de bâtiments à raccorder et opter pour un choix de puissance qui garantisse l'équilibre économique du réseau de chaleur.

Une analyse d'opportunité a été faite, en 2022, à Château-Chinon, pour le raccordement de plusieurs bâtiments communaux et intercommunaux sur la Place Louis Gallois ainsi que des bâtiments plus éloignés. L'étude a montré la possibilité de raccorder également des commerces et des particuliers. Une réunion publique sera organisée avec les riverains, en 2023, pour évaluer leur intérêt. Une réflexion est en cours sur le raccordement de toute une rue au réseau de chaleur. Cette approche a séduit la commune de Varzy, qui pourrait initier la même démarche pour sa seconde chaufferie. Ces projets pourraient ouvrir un nouveau chapitre dans le développement de la Régie avec le raccordement de particuliers.

La saison de chauffe 2021-2022 s'est terminée le 30 juin 2022. Le prix de la chaleur a connu une hausse moyenne de 7,10 € TTC/MWh. En comparaison des coûts des énergies fossiles qui ont explosés, le prix de la chaleur des réseaux du SIEEEN a été contenu. La proportion d'utilisation du bois dans la mixité de consommation des chaufferies reste élevée avec 84 % d'énergie bois et 16 % d'énergie fossile. En hausse, la part d'auto-production des plaquettes utilisées dans les chaufferies exploitées en interne représentait 53 %, en 2022.

Évolution du prix des combustibles 2017-2022
Régie SIEEEN Chaleur - En € HT/MWh PCI

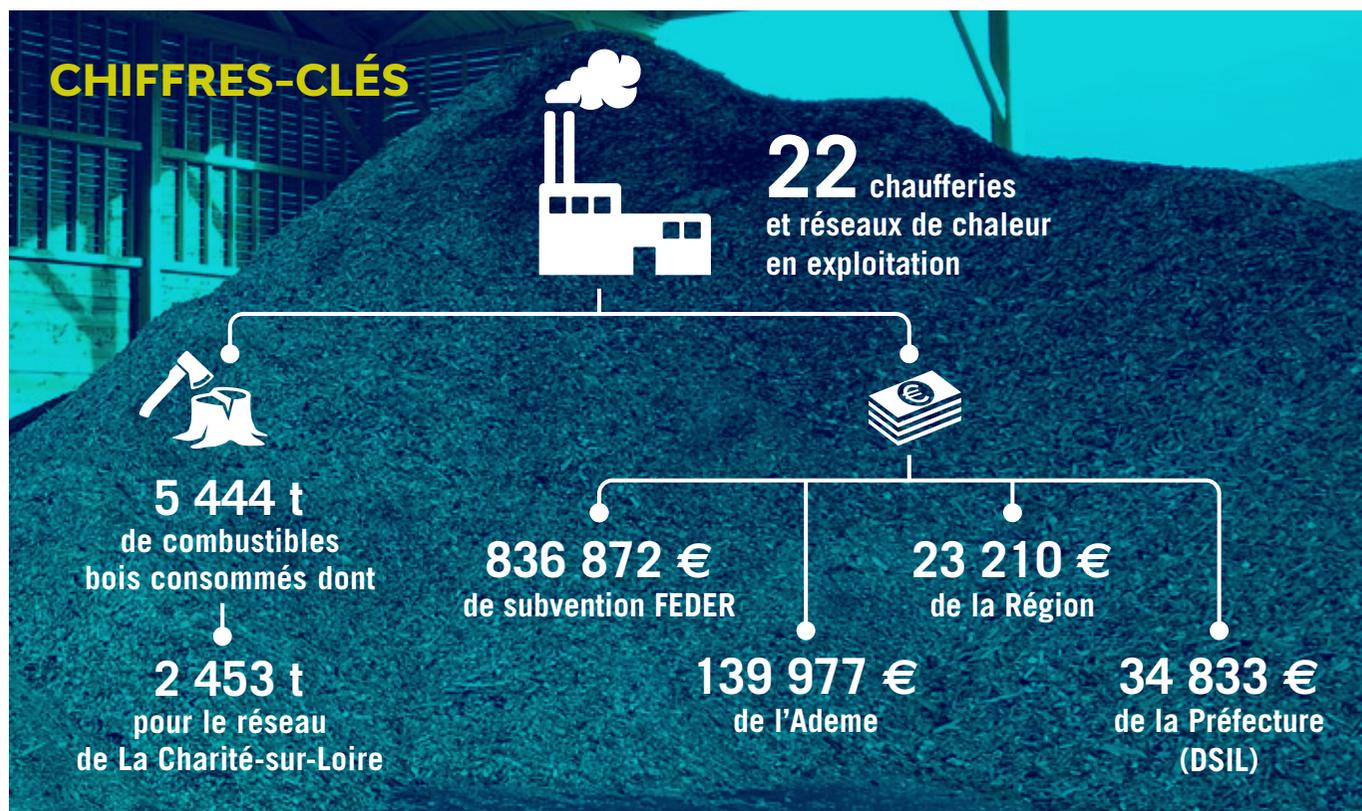


LES PLATES-FORMES DE PLAQUETTES BOIS

La Régie dispose, depuis 2022, de 2 plates-formes de production de plaquettes bois. Celle de Château-Chinon a fourni 1 600 t de combustible à 9 chaufferies situées dans le Morvan. D'une capacité de 2 500 t, celle de Rix doit alimenter les chaufferies actuelles et à venir implantées dans le quart nord-ouest du département. Sa production a été limitée pour sa première année à l'approvisionnement de la chaufferie de Saint-Amand-en-Puisaye. Les opérations de fabrication et de manutention des plaquettes sont réalisées avec le

concours du service Déchets ménagers. Les livraisons en chaufferies sont assurées par un agriculteur local ainsi que par le service Déchets ménagers du SIEEEN.

Les chaufferies non-desservies en plaquettes par la plate-forme de Château-Chinon ou par les communes sont alimentées grâce aux contrats d'approvisionnement avec plusieurs agriculteurs répartis dans le département.



PROJETS 2022 : LES CHAUFFERIES D'URZY ET DE VAUX D'AMOGNES

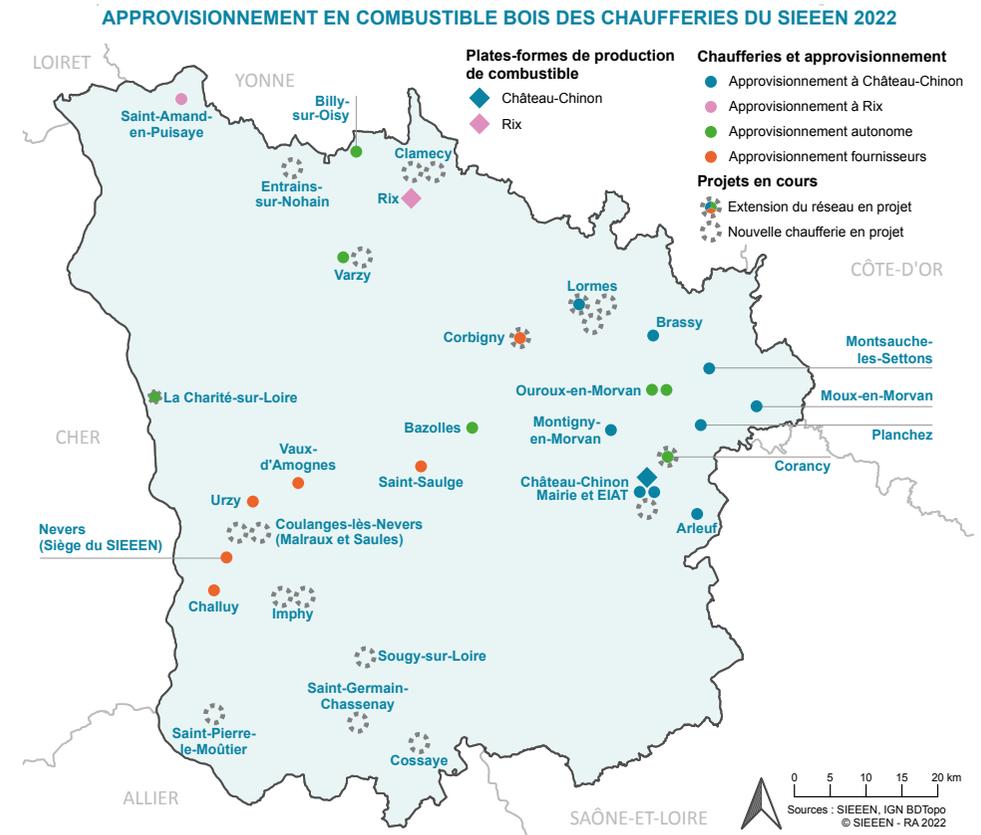
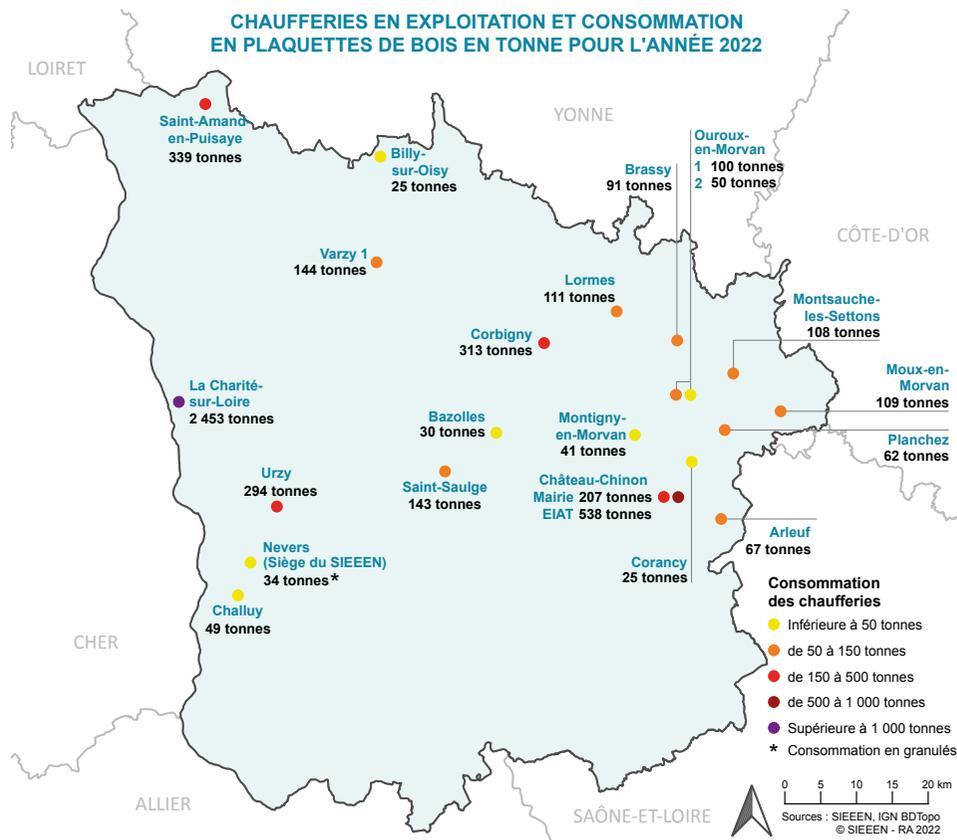
La commune d'Urzy a confié à la Régie la réalisation d'une chaufferie collective pour alimenter en chauffage 6 640 m² de bâtiments. Après les études réalisées, en 2015, avec l'aide de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALECN), SIEEEN Chaleur a confié, un an plus tard, les études d'avant-projet aux bureaux d'études Montagnon et Pyxair. Les travaux ont duré de février 2020 à juin 2021. Avec ses 810 ml de réseau, il permet de desservir en chauffage la mairie, la bibliothèque, le local des jeunes, le vestiaire de foot, les écoles primaire et maternelle, l'espace enfance jeunesse, 2 immeubles de Nièvre Habitat (24 logements) et les bâtiments de l'ADAPEI. La chaufferie est équipée de 2 chaudières bois Hargassner de 200 kW et de 300 kW ainsi que d'une chaudière

d'appoint de gaz naturel de 710 kW. Sa consommation annuelle de plaquettes bois est estimée à 310 t par an. Un agriculteur local fournit le bois nécessaire à la chaufferie.

Cette installation a représenté un investissement de 1 106 617 € HT. Elle a bénéficié d'une aide de l'Ademe de 6 540 € HT pour l'étude de conception, d'un soutien financier de la Région à hauteur de 264 777 € HT et du FEDER pour 442 927 € HT. La Régie SIEEEN Chaleur assure un autofinancement à hauteur de 392 373 €.

Mise en service en septembre 2022, la chaufferie de Vaux d'Amognes est équipée d'une chaudière à granulés bois Hargassner de 75 kW.

Ses 75 mètres de linéaire de réseau permettent de chauffer la mairie, l'école, le logement et la salle communale, soit une surface de 665 m². La consommation prévue sur une année, à partir de 2023, est estimée à 20 t de granulés bois pour 76 MWh de chaleur vendue. Le projet a représenté un investissement de 252 970 €. Il a bénéficié du soutien financier de l'État dans le cadre du dispositif France Relance, à hauteur de 69 667 € ; de l'aide de l'Ademe à hauteur de 3 528 € pour l'étude de conception et de 31 193 € d'investissement dans le projet. La Régie SIEEEN Chaleur a autofinancé la chaufferie à hauteur 148 582 €.



Projets en phases d'étude 2022

CHAUFFERIES	PHASES
Coulanges-lès-Nevers (complexe des Saules)	EC*
Coulanges-lès-Nevers (groupe scolaire Malraux)	EC
Clamecy	EF*
Corancy (extension)	EF
Entrains-sur-Nohain	EC
Imphy (piscine)	EF
Imphy (centre-ville)	EF
Saint-Pierre-le-Moûtier	EC
Cossaye	EC
Corbigny (extension)	EF
Lormes (extension)	EC
Sougy-sur-Loire	EC
Varzy 2	EC
Saint-Germain-Chassenay	EF

* EF : étude de faisabilité - EC : étude de conception

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DES ENR (EX COT ENR)

En 2020, le SIEEEN a signé avec l'Ademe un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques (ex COT ENR) sur 3 ans. Ce contrat lui permet de dynamiser, sur le territoire, les projets de chaufferies bois, géothermie, solaire thermique et récupération d'énergie fatale, via le Fonds Chaleur. L'objectif est de faire émerger 25 projets portés par tous types de collectivités ou d'organismes via un soutien financier complémentaire aux dispositifs existants. Le contrat de développement doit se terminer fin 2023, mais, le SIEEEN et l'Ademe ont convenu de renouveler le dispositif pour trois années supplémentaires.

Le Syndicat se positionne comme service instructeur et dépositaire de l'attribution des subventions Fonds Chaleur pour le compte de l'Ademe. Il accompagne financièrement les porteurs de projets (Régie SIEEEN Chaleur, associations, collectivités, organismes publics, entreprises...). Un chargé de mission dédié assure



Inauguration de la chaufferie bois à Moux-en-Morvan

l'animation du dispositif et l'instruction des dossiers de demandes d'aides. L'animation et l'émergence de projets sont axées sur une démarche participative avec le soutien de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALECN) et le Parc Naturel Régional du Morvan, partenaires historiques du SIEEEN.

Grâce à ce contrat, 11 projets de chaufferies bois ainsi qu'un projet de géothermie ont pu être mis en œuvre au niveau départemental. Ceux-ci représentent une production de 3 169 MWh. 5 nouveaux projets vont bénéficier de ce dispositif, début 2023.

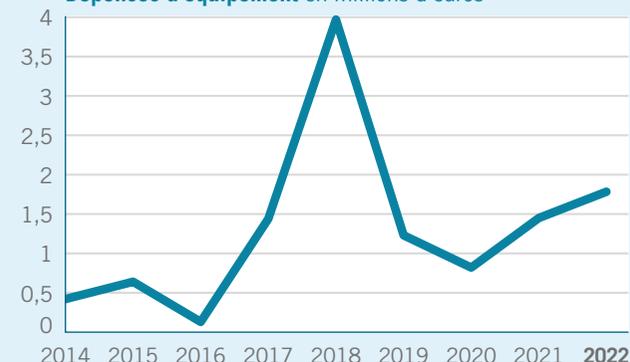
AVANCÉES DES PROJETS SUR LA COMMUNE D'IMPHY

Le SIEEEN a lancé, en 2022, une étude pour envisager la faisabilité d'une chaufferie mixte bois et solaire thermique afin d'alimenter en chauffage la piscine, une école et des bâtiments publics éloignés du centre-ville. Celle-ci a été présentée et entrera en phase de validation, en 2023. Le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre est prévu pour la réalisation des études de conception. La Régie envisage une délégation de service public avec contrat d'affermage pour l'exploitation de l'équipement.

Le projet de réseau de chaleur, situé dans le centre-ville, est également en cours de réflexion. L'étude conduite, en 2021, avait conforté le SIEEEN d'orienter son choix vers la réalisation d'une chaufferie bois classique sur un périmètre restreint. Des bailleurs sociaux, le collège, le gymnase, la mairie et des bâtiments communaux pourraient être alimentés, ainsi, en chauffage.

Évolution de la Régie SIEEEN Chaleur 2014-2022

Dépenses d'équipement en millions d'euros



ANNÉES	DÉPENSES en €	ANNÉES	DÉPENSES en €
2014	420 350	2019	1 232 177
2015	640 072	2020	815 252
2016	125 173	2021	1 453 584
2017	1 444 094	2022	1 787 016
2018	3 969 661		

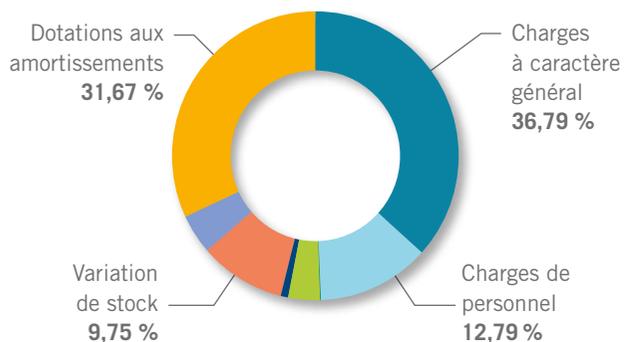
Dépenses d'exploitation en millions d'euros



ANNÉES	DÉPENSES en €	ANNÉES	DÉPENSES en €
2014	384 441	2019	860 415
2015	345 723	2020	746 332
2016	539 049	2021	943 741
2017	447 193	2022	1 067 940
2018	847 818		

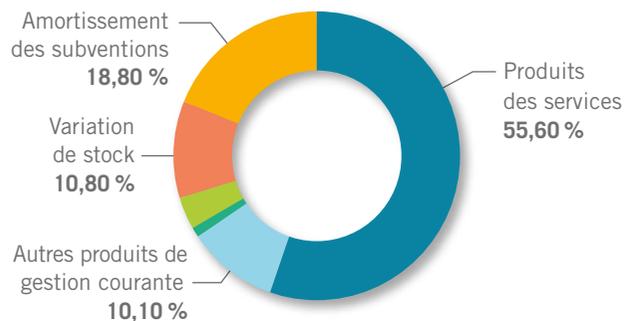
DÉPENSES D'EXPLOITATION

	MONTANTS en €	%
Charges à caractère général	726 382	36,79
Charges de personnel	252 605	12,79
Autres charges de gestion courante	256	0,01
Charges financières	72 968	3,70
Charges exceptionnelles	15 729	0,80
Variation de stock	192 504	9,75
Dotations provisions	88 700	4,49
Dotations aux amortissements	625 212	31,67
TOTAL	1 974 356	100,00



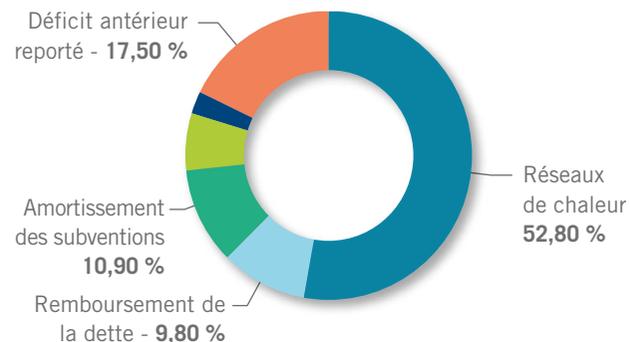
RECETTES D'EXPLOITATION

	MONTANTS en €	%
Produits des services	1 098 155	55,60
Autres produits de gestion courante	198 940	10,10
Produits exceptionnels	24 777	1,30
Dotations et subventions	68 733	3,50
Excédent antérieur reporté	1	0,00
Variation de stock	213 263	10,80
Reprise provisions	-	0,00
Amortissement des subventions	370 573	18,80
TOTAL	1 974 441	100,00



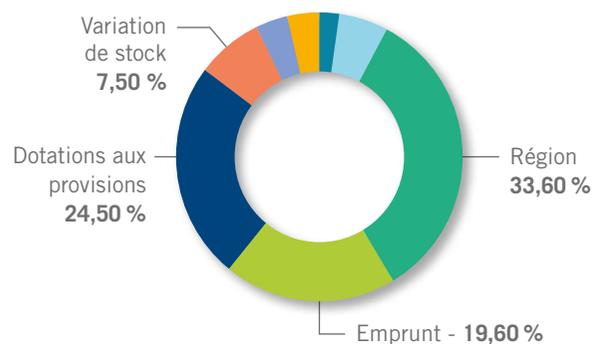
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	MONTANTS en €	%
Réseaux de chaleur	1 787 016	52,80
Remboursement de la dette	333 361	9,80
Amortissement des subventions	370 573	10,90
Variation de stock	213 263	6,30
Opérations patrimoniales	88 841	2,60
Déficit antérieur reporté	593 123	17,50
TOTAL	3 386 177	100,00



RECETTES D'INVESTISSEMENT

	MONTANTS en €	%
État-DSIL	60 091	2,40
État-Ademe	139 977	5,50
Région	859 483	33,60
Emprunt	500 000	19,60
Dotations aux amortissements	625 212	24,50
Variation de stock	88 700	7,50
Dotations aux provisions	40 936	3,50
Opérations patrimoniales	88 841	3,50
TOTAL	2 554 810	100,00



LE SIEEEN

Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

AU SERVICE DES TERRITOIRES DE

la Nièvre



- ÉLECTRICITÉ
- GAZ
- ÉCLAIRAGE PUBLIC
- CONTRÔLE DES CONCESSIONS
- PATRIMOINE
- INFORMATIQUE
- GESTION DES DÉCHETS
- ÉCONOMIE CIRCULAIRE
- SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
- GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES
- RÉGIE SIEEEN CHALEUR
- TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT
- RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES
- RÉFÉRENTIEL GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ
- BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES
- PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



7, Place de la République
CS 10042 - 58000 NEVERS
Tél. : 03 86 59 76 90

<http://www.sieeen.fr> - contact@sieeen.fr

ACTEE



Contrat de
Transition
Écologique

